

## Prérequis

Les formations en vue de l'obtention des Certificats Individuels s'adressent à des professionnels dont les activités concernent la vente (grand public), l'achat ou l'application de produits phytopharmaceutiques.

La MFR de BULGNÉVILLE n'assure pas cette formation pour les chefs d'exploitants agricoles.

## Objectifs

Pour le CFA de la MFR de Bulgnéville, la délivrance du Certificat individuel résulte d'une décision administrative individuelle qui :

- Atteste de connaissances pour vendre, encadrer ou appliquer des produits phytopharmaceutiques durant l'exercice d'une activité professionnelle (article R254-8du CPRM)
- Permet à son titulaire de réaliser des opérations en lien avec les produits phytopharmaceutiques pour lesquels le certificat a été établi.

Les certificats individuels produits phytopharmaceutiques portent sur des connaissances et non des savoir-faire. Ils ne confèrent pas une qualification professionnelle.

L'ensemble des textes relatifs aux certificats individuels est consultable sur le site internet <http://www.chlorofil.fr>

## Public et Durée de la formation

- a. Certificat Individuel : Activité « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » ; catégorie « décideur en entreprise soumise à agrément »

### A la suite d'une formation :

Thèmes abordés	Primo Certificat	Renouvellement
Réglementation et Sécurité environnementale	6-7 h	2 h
Santé et sécurité de l'applicateur	5-6 h	2 h
Réduction des usages et méthodes alternatives	7 h	3 h
QCM	1 h 30 questions Seuil de réussite : 20/30	Pas de test
<b>TOTAL :</b>	<b>21. h</b>	<b>7. h</b>

Une formation complémentaire d'une durée de 7 h conditionne l'accès au certificat pour le candidat n'ayant pas atteint le seuil de réussite. Celle-ci sera suivie dès que possible par le stagiaire.

A la suite de la réussite à un test : Test selon la modalité du QCM d'une durée de 1h30 comprenant 30 questions et dont le seuil de réussite est fixé à 20/30.

**b. Certificat Individuel : Activité « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » ; catégorie « décideur en entreprise non soumis à agrément »**

Thèmes abordés	Primo Certificat	Renouvellement
Réglementation et Sécurité environnementale	4 h	2 h
Santé et sécurité de l'applicateur	4 h	2 h
Réduction des usages et méthodes alternatives	5 h	3 h
QCM	1 h 30 questions Seuil de réussite : 15/30	Pas de test
<b>TOTAL :</b>	<b>14. h</b>	<b>7. h</b>

Une formation complémentaire d'une durée de 7 h conditionne l'accès au certificat pour le candidat n'ayant pas atteint le seuil de réussite. Celle-ci sera suivie dès que possible par le stagiaire.

A la suite de la réussite à un test : Test selon la modalité du QCM d'une durée de 1h30 comprenant 30 questions et dont le seuil de réussite est fixé à 15/30.

**c. Certificat Individuel : Activité « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » ; catégorie « opérateur »**

Thèmes abordés	Primo Certificat	Renouvellement
Réglementation et Sécurité environnementale	3 h	2 h
Santé et sécurité de l'applicateur	7 h	3 h
Réduction des usages et méthodes alternatives	3 h	2 h
QCM	1 h 20 questions Seuil de réussite : 12/20	Pas de test
<b>TOTAL :</b>	<b>14. h</b>	<b>7. h</b>

Une formation complémentaire d'une durée de 7 h conditionne l'accès au certificat pour le candidat n'ayant pas atteint le seuil de réussite. Celle-ci sera suivie dès que possible par le stagiaire

A la suite de la réussite à un test : Test selon la modalité du QCM d'une durée de 1h30 comprenant 20 questions et dont le seuil de réussite est fixé à 12/20.

d. Certificat Individuel : Activité « Mise en vente des produits phytopharmaceutiques » ; **Uniquement Grands publics pour Bulgnéville**

Thèmes abordés	Primo Certificat	Renouvellement
Réglementation et Sécurité environnementale	7-8 h	2 h
Santé et sécurité de l'applicateur	7 -8 h	3 h
Réduction des usages et méthodes alternatives	5 h	2 h
QCM	1 h 30 questions Seuil de réussite : 20/30	Pas de test
<b>TOTAL :</b>	<b>21h</b>	<b>7. h</b>

Une formation complémentaire d'une durée de 7 h conditionne l'accès au certificat pour le candidat n'ayant pas atteint le seuil de réussite. Celle-ci sera suivie dès que possible par le stagiaire.

A la suite de la réussite à un test : Test selon la modalité du QCM d'une durée de 1h30 comprenant 30 questions et dont le seuil de réussite est fixé à 20/30.

La Durée de validité des différents certificats est établie à 5 ans.

### Dates

A définir avec le secrétariat du CFA de la MFR.

### Contenus

#### **Voir ci-avant (chapitre 3)**

Les contenus sont encadrés par une note de service provenant du ministère de l'Agriculture : DGER/SDPFE/2016-731.

Celle - ci précise la mise en œuvre des modalités d'accès aux certificats individuels produits pharmaceutiques. Elle constitue le cahier des charges organisationnel à destination des organismes de formation habilités.

Pour chacun des certificats, 3 thèmes sont abordés à savoir la réglementation et sécurité environnementale, la santé et la sécurité de l'applicateur et enfin la réduction des usages et méthodes alternatives.

### Méthodes mobilisées

#### En présentiel au CFA de la MFR :

- Apport de connaissances techniques et pratiques par le formateur
- Partage d'expériences entre les différents candidats

- Mises en situations pratiques sur les espaces verts de la MFR
- Interventions éventuelles de partenaires tels que Chambre d'Agriculture ou MSA.
- Exercices et séquences d'entraînement à la passation du test de validation
- Bilans individuels semestriels en cours de formation

### Moyens pédagogiques

- Salle informatique pour réaliser des recherches personnelles, exercices et examen de fin de formation (le cas échéant).
- salle de cours équipée d'un vidéoprojecteur et connexion internet (réseau fibre)
- Différents montages Power Points par thème
- petits matériels professionnels (pulvérisateur manuel, EPI...) pour différentes démonstrations.
- Espaces verts du CFA de la MFR.

### Modalités d'évaluation et de certification

Voir ci-avant (chapitre 3)

### Intervenants

Laurent GOEDERT est le référent pédagogique de la formation sous la responsabilité du directeur du CFA de la MFR.

Deux formateurs du CFA à savoir Messieurs BARBILLON et JACQUES apportent leurs compétences dans les domaines informatiques et de la santé.

La MSA et/ou la Chambre d'Agriculture peuvent être amenées à intervenir sur les différents aspects de la formation.

Les aspects administratifs et la facturation sont gérés par madame POISSENOT secrétaire du CFA.

### Conditions financières et tarifs

Contactez le secrétariat du CFA de la MFR.

Le montant de la prestation de formation dépend de l'existence ou non d'un groupe constitué ou non et du type de CERTIPHYTO souhaité (Renouvellement, Primo accédant, ...). A titre indicatif : 284€ TTC par stagiaire pour un groupe de 8 personnes

**Chaque demande sera étudiée et facturée au plus juste.**

## Lieu de formation

CFA de la Maison Familiale Rurale - 178, Rue des Récollets - 88140 BULGNEVILLE

Notre établissement de formation (salle de restauration, salle de cours, salle informatique, ...) est accessible au public en situation de handicap.

## Modalités d'inscription

Après contact avec la MFR, son secrétariat vous adressera une fiche d'inscription et un devis qui rassemblant les éléments nécessaires à la mise en place d'une session. Il est important de disposer d'une adresse mail personnelle pour recevoir en fin de journée le justificatif de passage du test d'évaluation en fin de formation.

## Horaires

Les horaires de session sont ajustés en début de formation avec chaque groupe afin de répondre, au mieux, aux attentes des participants.

De manière générale la formation suit les horaires suivants: 8h30-12h30 et 14h00 - 17h00

Le CFA offre également la possibilité de prendre le déjeuner sur place.

## Réussite

Session 2024 : Absence de promotion

Session 2023 : 100 %

Session 2022 : 100 %

Session 2021 : Absence de promotion

Session 2020 : 100 %

Mis à jour Septembre 2024